



Avril 2009

**SYNDISCOPE**

ISSN:1188-4398

## **MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Bonjour à toutes et à tous,

La fin d'un premier mandat est l'occasion de faire un bilan des activités. Dans un premier temps, voici quelques dossiers qui ont été réglés.

Il y a eu le règlement de la plainte en discrimination salariale mené avec brio par les membres du comité d'équité salariale; Céline, Claudine, Huguette et Sylvie.

En négociation NBI (négociation basée sur les intérêts (entente no 6 de la c.c.)), nous avons conclu trois ententes sur des sujets dont les premières discussions remontaient à 2003. La rigueur ainsi que la compétence de Colette et Jocelyne ont été des facteurs-clés qui ont permis ces gains.

- L'entente n° 27 qui régit le droit de postuler et d'obtenir un poste de la même fonction dans le même secteur; depuis la signature de cette entente, nous avons permis à cinq personnes d'obtenir les postes qu'elles souhaitaient.

- L'entente n° 9 permet de réduire les délais de l'affichage; cela avantage grandement les personnes temporaires, puisque le délai de rétention est passé de 30 à 20 jours. Aussi, avec cette entente :

1. Les modalités d'application des tests nécessaires entre autres, au profil de compétences ont été assouplies; les tests sont maintenant valides pour une durée indéfinie et ils ne sont plus objectifs, ce qui augmente le taux de réussite.

2. Le seuil de réussite au test de français a aussi été revu et nous pouvons, lorsqu' il manque quelques points, obtenir le poste et suivre une formation d'appoint.

3. Nos discussions entourant cette entente ont aussi permis de corriger une mauvaise perception; nos membres n'ont pas à passer une entrevue de sélection lorsqu'ils obtiennent un poste; on parle plutôt d'une rencontre avec les gestionnaires pour échanger de l'information. Les responsables de la dotation ont d'ailleurs rencontré les gestionnaires à cet effet au cours des dernières semaines.

- La troisième entente encadre les services essentiels en cas d'arrêt de travail pour les soins aux animaux des animaleries.

Beaucoup d'efforts ont été mis et les discussions avec l'employeur sont avancées pour plusieurs dossiers, tels que l'exigence de l'anglais, l'expérience pertinente et les équivalences des qualifications requises pour l'accessibilité aux fonctions techniques.

Nous avons fait plusieurs interventions dans la réorganisation du Service de la photocopie maintenant appelé le (SIUM) ainsi qu'aux Services alimentaires. Il faudra rester vigilant, car nos consœurs et confrères auront besoin de notre appui dans les prochains mois.

Au bureau syndical, les militants que vous avez élus ont à cœur les affaires de votre syndicat et s'acquittent consciencieusement de leurs responsabilités malgré la double tâche que cela implique pour plusieurs d'entre eux. Je ne nommerai pas tous ceux et celles qui ont formé le bureau syndical depuis les deux dernières années, mais je les remercie pour leur travail et leur appui. Un merci particulier aux militants d'expérience, qui ont été une source d'informations importantes nous permettant de prendre des décisions éclairées.

Au conseil syndical, une autre bonne nouvelle; Éric, vice-président à la mobilisation et à l'information, a recruté de nouvelles personnes issues de divers secteurs. La formation de délégué syndical qu'elles ont reçue a été un facteur de motivation important; cela nous permet d'avoir une meilleure représentation de nos membres et d'enrichir nos débats.

**..suite au verso**

Ayant partagé mon quotidien avec elles, voici mes réflexions sur les personnes élues et les comités.

Tout d'abord, je veux vous parler de notre secrétaire Constance, qui a contribué entre autres à établir un système de suivi des propositions très efficace, j'apprécie ses efforts, sa bonne humeur et sa générosité.

Persévérant comme à son habitude, Marc a pris les bouchées doubles pour apprendre les rouages de la trésorerie; de plus il a participé très activement à la formation et aux actions du RÉSUM.

Normand est représentant à la prévention depuis de nombreuses années. La connaissance et l'expertise qu'il a acquis font que nous avons la chance d'avoir quelqu'un de compétent en matière de prévention, de santé et de sécurité au travail.

**Comité d'évaluation:** J'ai constaté que la volonté de Monique, Mélanie et Martin à défendre et faire avancer les dossiers d'évaluation est toujours très présente; même si la tâche est énorme. Il faut vraiment avoir les qualités d'un coureur de fond pour travailler dans ce dossier.

**Comité des griefs :** Je me suis familiarisé avec la mécanique des griefs et j'ai constaté que la complexité et le grand nombre de dossiers à traiter demandent des compétences particulières; je peux vous assurer que les personnes qui y travaillent soit France, Nicolas, Chantal et Claudette sont d'une efficacité remarquable.

**Mouvement du personnel:** Nous sommes entre bonnes mains avec la « fougueuse » Chantal; qui défend vos intérêts avec l'employeur en ce qui concerne les problèmes d'affichages, d'ancienneté, de liste de rappel, de remplacements, etc.

**Comité des rentes et assurances :** Nous avons la chance d'avoir l'expertise et la rigueur d'Éric, Jean-Pierre, Martin, Nicolas, Normand et René dans ces dossiers complexes, mais tellement importants pour nous tous. Même retraité, André Fleury se joint à nous pour les rencontres et il nous apporte de l'information très utile.

**Comité d'équité salariale:** Nous avons surtout travaillé au dossier du sous-comité de l'expérience pertinente avec Céline, Claudine et Sylvie qui travaille toujours avec autant de conviction et de détermination. Ce sont les mêmes compétences que celles du comité d'évaluation qui sont nécessaires pour poursuivre les travaux.

Étant donné leur nombre, je ne peux malheureusement nommer tous les comités et toutes les personnes avec qui j'ai travaillé et qui militent pour nous; mais je n'ai que de bons mots pour elles. La relève est présente au bureau syndical, au conseil syndical ainsi qu'au comité de griefs, d'évaluation, du mouvement du personnel et les autres; ce qui est très encourageant.

Il est important pour nous de tisser des liens avec divers intervenants, afin d'être au courant des enjeux qui nous touchent de près ou de loin. Voici quelques instances auxquelles je participe pour vous représenter.

#### **Assemblée universitaire**

Les réunions sont mensuelles et je fais partie du comité institutionnel qui revoit la politique d'information à l'Université de Montréal, nous devons nous assurer que l'information ne soit pas, que l'affaire de la direction.

#### **RESUM (réseau des syndicats de l'Université de Montréal)**

Cet hiver, nous avons contribué à la formation d'un nouveau réseau syndical qui regroupe des membres de notre section locale ainsi que ceux des syndicats des employés de métiers et d'entretien, des chargés de cours, des employés de recherche et des étudiants salariés. Nous travaillons sur des enjeux et des revendications communes à défendre auprès de l'employeur.

#### **CRMM (Conseil régional du Montréal Métropolitain)**

Étant déléguée de notre section locale, je peux vous dire que les sujets traités sont très pertinents et intéressants pour le mouvement syndical.

**Conseil général du SFCP-Québec :** Cette année, j'ai été réélue pour représenter le secteur universitaire CPSU (Conseil provincial du secteur universitaire). Les réunions se tiennent trois fois par année.

En conclusion, comme vous pouvez le constater, la vie syndicale est bien remplie et notre syndicat est composé de militants et de militantes de qualité. Nous avons une bonne vitesse de croisière et sommes sur la bonne voie pour le renouvellement, l'an prochain, de notre convention collective. J'espère, avec ce bilan, vous avoir donné envie de vous impliquer dans votre syndicat, car malgré certaines embûches, lorsque nous réussissons ensemble à améliorer nos vies de travailleuses et de travailleurs et à faire respecter nos droits, tout devient constructif et positif.. Je vous invite à lire les rapports détaillés des comités dans les pages qui suivent.

Au plaisir de vous rencontrer,

Syndicalement,

**Margaret Lapointe**, Présidente

# RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AU XXVI CONGRÈS DU SCFP-QUÉBEC DU 9 AU 13 MARS À QUÉBEC

C'est sous le thème « Moteur de changement social » que s'est tenu le 26e congrès du SCFP Québec du 9 au 13 mars à Québec. Nous étions près de 700 congressistes (100 de plus qu'au dernier congrès). Plus de 175 syndicats de diverses régions du Québec y étaient représentés.

Avant le début du congrès, des élections ont lieu au conseil provincial du secteur universitaire (CPSU) afin d'élire les 3 personnes). Nous sommes heureux de vous annoncer que la présidente de notre section locale fut élue parmi les représentantes du secteur universitaire au conseil général du SCFP Québec. Les personnes élues sont les suivantes :

- 1) Margaret Lapointe (SCFP-1244, Université de Montréal)
- 2) Rolland Côté SCFP-1294, Université du Québec à Montréal)
- 3) Serge Plamondon (SCFQ-3187, École de technologie supérieure)



Le SCFP-Québec était très fier d'annoncer qu'il s'agit du **premier congrès éco responsable et carbon neutre** de l'histoire du SCFP. Les congressistes ont réduit les déchets en utilisant des verres et des cocardes recyclables et en réduisant le papier au maximum. De plus, les émissions de gaz à effets de serre ont été compensées par l'achat de crédits carbone et par la plantation d'arbres.

Le lundi 9 mars, deux ateliers thématiques ont eu lieu. Le premier, « Guide pour intervention efficace auprès des politiciens » était animé par **Jean Lapierre, ex-ministre fédéral, animateur et commentateur politique**. Il a brossé un sombre tableau du contexte politique pour les organisations syndicales « il y a deux gouvernements (Harper et Charest) qui ne vous écoutent pas ». La seule chance d'influencer l'opinion publique passe donc par les médias! Selon lui, les syndicats et leurs alliés doivent faire des efforts supplémentaires pour occuper l'espace média. Il suggère également de créer nos propres vedettes. Bref, il nous encourage à multiplier nos interventions avec les médias et les rencontres avec nos élus locaux. Il nous assure que ces rencontres ont un effet tangible et rendent nos positions plus palpables.

Le deuxième atelier, « Liberté 75 » était animé par **Jean Belleville, actuaire, Services actuariels SAI inc.** M. Belleville nous a livré ses réflexions sur la retraite progressive. Il a expliqué les derniers changements apportés à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Il a expliqué les conditions d'admissibilité et les conséquences de la retraite progressive, les raisons pouvant motiver un membre à choisir ce type de retraite, mais aussi ses aspects préoccupants, surtout la latitude de l'Employeur à traiter ces situations au cas par cas. Les membres se sont révélés très préoccupés par leur retraite et les derniers changements. En conséquence, une résolution d'urgence demandant au SCFP-Québec un avis juridique sur la question a été adopté par les membres sur le plancher du congrès.

Claude Généreux, le secrétaire-trésorier national du SCFP, est venu faire rapport au congrès sur les finances pancanadiennes du SCFP. Il nous a rassurés sur les finances de notre syndicat en brossant un tableau positif de nos revenus, de nos investissements et de nos actifs. **Les finances sont saines au SCFP!**

Michel Poirier, présentement secrétaire général au SCFP Québec (et ancien conseiller syndical au 1244), a parlé du contexte économique actuel et de ce qui nous attend. Face à la crise économique qui nous frappe de plein fouet, Michel Poirier a insisté sur notre solidarité entre nous ainsi qu'avec la FTQ et avec les centaines de milliers de travailleurs qui ont perdu leurs emplois. « Nous devons partager leur combat pour maintenir et défendre des emplois bien payés, partout au Québec ». Il a réaffirmé l'engagement du SCFP dans la **lutte à la sous-traitance et aux Partenariats Publics Privés (PPP)**. Il a tendu la main aux jeunes en les incitant à prendre leur place dans la famille syndicale.

...suite au verso

Plus de 300 congressistes ont participé à une manifestation pour appuyer les Répondants Médicaux d'Urgence (RMU) devant l'Assemblée nationale qui sont sans contrat de travail depuis bientôt 6 ans. Pauline Marois, François Rebello et Amir Khadir sont venus exprimer leur solidarité. Les RMU sont les hommes et les femmes qui, au téléphone, vous dispensent des conseils de nature médicale jusqu'à l'arrivée d'une ambulance. Notons qu'ils sont moins bien payés que leurs collègues d'autres villes canadiennes.

Pour la première fois de notre histoire, **le Comité des jeunes du SCFP Québec a présenté un rapport au congrès**. Mis sur pied depuis moins de 2 ans, les membres du Comité cherchent à trouver les meilleurs outils pour inciter les jeunes à s'impliquer. Le Comité a produit une trousse d'accueil aux nouveaux membres intitulée « Un syndicat pour changer le monde ». La brochure a connu un tel succès qu'elle a dû être réimprimée à 3 reprises! Un grand sondage a également été fait afin d'évaluer l'implication des jeunes dans les structures locales.



**La formation syndicale a toujours été un point fort du SCFP**. Au congrès de 2007, une proposition d'une cotisation additionnelle de 1,25 \$ par membre par année à être versée au fonds de l'éducation du SCFP-Québec avait été proposée. La proposition avait été rejetée mais, par contre, une résolution à l'effet de déposer un rapport d'analyse au prochain congrès a été adoptée. Un rapport a été déposé et pour réaliser les objectifs, tant au niveau des ressources financières qu'humaine, deux propositions sont adoptées par les congressistes. Le présent congrès a accepté la hausse des frais d'annulation de 25 \$ à 50 \$, frais appliqués tant pour les cours au programme que pour les cours hors programme. Lors d'annulation, seuls les frais d'annulation seront exigés. De plus, des frais d'inscription de 50 \$ pour les cours hors programme seront instaurés. Ces frais permettront de combler le déficit anticipé lié à la prestation des cours qui seront donnés à compter du 1er avril 2009.

Un autre débat a suscité la passion au cours du congrès, celui sur la vice-présidence FTQ. Actuellement, le siège de vice-présidence de la FTQ pour le SCFP-Québec est occupé par la personne secrétaire-général, également le directeur québécois. Il faut savoir que le directeur est nommé par les conseillers syndicaux et conseillères syndicales. Ensuite, la personne occupe automatiquement le poste de secrétaire-général, elle n'est donc pas élue par le congrès. Trois sections locales d'Hydro-Québec, 1500, 2000 et 4250, ont déposé une résolution demandant que ce soit la personne élue à la présidence du SCFP-Québec qui soit la personne occupant le siège de vice-présidente de la FTQ pour le SCFP-Québec, compte tenu que cette personne est élue par les membres du congrès. Malgré le sujet délicat, les interventions se sont déroulées sereinement. Finalement, la majorité des membres, ne voyant pas de problèmes de fonctionnement, n'ont pas vu la nécessité d'un changement. Le secrétaire-général (également directeur québécois) demeure donc la personne qui représente le SCFP-Québec au Bureau de la FTQ.

La présidente de la coalition Eau Secours! Martine Ouellette, dont le SCFP et le 1244 sont membres, est venue faire rapport des multiples interventions publiques indispensables sur les multiples enjeux reliés à l'eau. La coalition combat la privatisation de l'eau dans les municipalités et dénonce le vol de l'eau embouteillée que des compagnies pompent gratuitement au Québec et qu'elles revendent plus cher que l'essence. Suggestion intéressante, elle demande si **la SAQ ne pourrait pas se charger de la vente de l'eau embouteillée**, une façon d'assurer que cette ressource soit payante pour la population du Québec.

Les congressistes ont débattu 36 résolutions et 2 amendements aux statuts. Une résolution sur les médicaments a été présentée et défendue par le 1244. Il est essentiellement proposé le SCFP fasse des pressions publiques pour que les compagnies pharmaceutiques, **offrent à titre gratuit leurs médicaments servant à des fins expérimentales**. La proposition a été adoptée à l'unanimité.

Diverses résolutions : Les congressistes ont notamment appuyé des résolutions pour obtenir un avis juridique sur **les ententes individuelles de retraite progressive**, étudier l'exode d'emplois vécu dans les régions, maintenir l'affiliation des agents de bord d'Air Canada, mettre l'accent sur le recrutement de nouveaux militants, et en faveur du transport électrique.

En terminant, avant de clore le congrès, les élections à la présidence du SCFP Québec ont eu lieu. Madame Lucie Levasseur, qui finissant une moitié de mandat de son prédécesseur, **a été élue présidente du SCFP Québec** par acclamation pour un mandat de 2 ans. Le SCFP représente **105,000 membres au Québec**.

**Votre délégation au congrès :**

**France Desbiens, Michel Ducharme, Margaret Lapointe, Louis Naud, Marc Perrault, Eric Romano, Mario Roy, Colette Tellier**

# RAPPORT DU COMITÉ D'ÉQUITÉ SALARIALE, AVRIL 2009

Dans le rapport du comité d'équité de décembre dernier, nous vous faisons part de la satisfaction du comité syndical quant au rythme d'avancement des travaux tout en précisant que c'était un processus long. Cette longueur est essentiellement due au fait que nous devons nous entendre avec les représentantes de l'Université sur l'évaluation de plus de 240 catégories d'emplois (fonctions) à l'aide du plan d'évaluation qui a été élaboré par les parties. Ce plan comporte une cinquantaine d'éléments qui permettent d'évaluer les qualifications, les efforts, les responsabilités et les conditions de travail tel que la Loi sur l'équité salariale le stipule.

La Loi sur l'équité prévoit 4 étapes et nous en sommes à l'étape 3 qui est celle d'évaluer les catégories d'emplois à prédominance féminine et masculine, de les comparer, de mesurer les écarts salariaux et de calculer les ajustements pour les catégories féminines pour lesquelles un écart salarial discriminatoire sera démontré. Restera par la suite la dernière étape qui doit servir à déterminer les modalités de versement des ajustements salariaux. Pour cette dernière étape, le comité syndical est consultatif.

À l'étape 3, celle où nous sommes actuellement, nous avons effectué un premier tour d'évaluation de 231 catégories d'emplois sur la plupart des éléments du plan d'évaluation et nous effectuons actuellement un deuxième tour afin d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande rigueur dans les résultats. Rappelons qu'il s'agit d'une démarche qui n'est pas scientifique et que nous devons porter une attention particulière à ne pas reproduire de biais sexistes dans nos évaluations des catégories féminines et masculines.

Les rencontres ont lieu chaque semaine avec les représentantes de l'employeur et des échanges ont lieu plusieurs fois par semaine. Le comité syndical est donc très actif bien que ses travaux soient moins visibles. Le comité fait des rapports régulièrement dans les différentes instances du Syndicat. Lors de la rentrée de l'automne 2009, le comité syndical souhaite tenir plusieurs réunions d'information dans différents immeubles du campus pour revoir avec vous les différentes exigences de la Loi et les implications de son application. Il s'agit d'un processus et de résultats qui sont très différents de ceux qui ont prévalu lors du règlement de la plainte en discrimination salariale au printemps 2008. C'est pourquoi nous pensons que ces rencontres seront importantes. Le comité préparera aussi un document d'information susceptible de servir à une meilleure compréhension de la démarche de la Loi. Vous recevrez une invitation et le document d'accompagnement au début de l'automne prochain.

En terminant, comme vous l'avez peut-être lu dans les différents médias, le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la Loi sur l'équité salariale et des audiences parlementaires ont eu lieu à deux reprises. Selon nos informations, ces modifications semblent positives et visent notamment à contraindre les employeurs qui n'ont pas commencé de démarche à se soumettre à la Loi, à mieux encadrer le maintien de l'équité salariale et à créer un comité consultatif permanent regroupant des représentants des personnes syndiquées, des non-syndiquées et des entreprises. Ces modifications nous toucheront surtout en ce qui concerne le maintien de l'équité salariale car une fois la démarche actuelle terminée, il faudra s'assurer que la discrimination salariale sera chose du passé.

Nous pourrions vous donner plus d'information sur le maintien lors de nos rencontres de l'automne prochain.

**Le comité syndical d'équité salariale, avril 2009**

[www.seum-1244.com/equite](http://www.seum-1244.com/equite)



## COMITÉ POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le 9 avril dernier, l'assemblée générale a voté unanimement en faveur de la création d'un comité ad-hoc (à l'essai) syndical pour la protection de l'environnement. Le mandat du comité est :

« *Fait part aux membres des situations lui étant rapportées par les membres, qui sont dommageables pour l'environnement, particulièrement dans nos milieux de travail et dans nos activités quotidiennes à travers le Campus. L'information se fait notamment par le biais du journal syndical « Syndiscope ». Le Comité sensibilise et fait de l'éducation auprès de nos membres en matière d'environnement ».*

Il y a 5 places sur le Comité, voici les membres ayant été élus jusqu'en avril 2010 :

Eric Romano,  
Tania Siglinde,  
Hélène Lavigne,  
Sophie Labelle.

Il reste une place disponible sur le Comité.

Les membres du Comité pour la protection de l'environnement participeront aux journées de réflexion sur l'environnement et du développement durable de la FTQ se tenant les 19 et 20 mai 2009 à Montréal.



Le Comité a maintenant sa page Web à cette adresse :

[www.seum-1244.com/environnement](http://www.seum-1244.com/environnement)

## COMITÉ DE GRIEFS

Bonjour à toutes et à tous,

La crise financière actuelle amène son lot de surcharge de travail pour les personnes qui restent. Lorsque nous devons nous absenter, on ne nous remplace pas ce qui fait qu'à notre retour, le travail s'est encore plus accumulé. Ça semble un cercle vicieux dont il est difficile de se sortir.

Rappelons-nous que, de façon générale, il y a 7 heures de travail dans une journée. Nous avons droit à une période de repos de 15 minutes par demi-journée de travail tel qu'indiqué à l'Article 14.02 de la convention collective et à une période d'une heure pour le repas indiqué à l'article 14.03 (sauf pour les horaires contenus à l'Annexe Q).

Également, à l'Article 40 : Charge de travail, « ... il n'est pas exigé d'une personne salariée, de façon continue et régulière, plus d'une charge normale de travail... ». Prenez le temps

de lire tout l'article.

Les pauses et l'heure de dîner doivent servir à décrocher; pas à travailler! C'est dur pour le moral de voir le travail s'accumuler, mais nous devons prendre le temps de nous arrêter!



Prendre une marche est reconnu pour être bénéfique autant pour la santé physique que la santé mentale. Quand ça va bien dans notre département, et qu'on se sent apprécié, il y a rarement des problèmes puisque c'est du donnant donnant. C'est lorsqu'on est dans un département où il n'y a

aucune reconnaissance que c'est plus difficile.

Travaillez quand c'est le temps, mais reposez-vous aussi quand c'est le moment! Les pauses ont été obtenues grâce à des luttes syndicales.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

### Comité de griefs

**Claudette Gariépy**  
**Nicolas Ghanty**  
**Margaret Lapointe**  
**France Robinson**  
**Chantal Simoneau**

## NOUVEAUX DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Nous vous présentons la liste des nouveaux délégués syndicaux depuis la parution du dernier Syndiscope :

**Sophie Boudrias**  
Médecine-Direction

**Charles Turgeon**  
Services alimentaires

**Valérie Cauvin**  
Service de l'admission et recrutement

**Dominique Soucil (déléguée substitut)**

Faculté de théologie et de sciences des religions

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux délégués!

La liste complète des délégués se trouve sur notre site Web:

[www.seum-1244.com/synditroupe](http://www.seum-1244.com/synditroupe)

**Eric Romano**  
Mobilisation et information



## ACCUEIL DES NOUVEAUX TEMPORAIRES

Vous êtes un nouveau temporaire? Vous avez des questions sur le Syndicat et vos droits en tant que temporaire? Nous irons vous rencontrer un petit 30 minutes sur l'heure du lunch!

[Nous organisons des groupes de 4 à 8 personnes à travers le Campus.](#)

Venez nous rencontrer!

Le but de ces rencontres d'accueil est d'informer les membres temporaires sur leur syndicat et sur leurs droits. Elles s'adressent aux nouveaux employés temporaires. Le lunch est compris (inscription obligatoire). La durée est de 30 minutes sur l'heure de dîner.

Sur les 4 invitations lancées, des nouveaux employés temporaires du pavillon 3200 Jean-Brillant et du 7077 parc ont participé. Les rencontres sont animés par le vice-président à la mobilisation (Eric Romano) et la responsable au mouvement du personnel (Chantal Simoneau).

Nous avons eu beaucoup de commentaires positifs suite à ces rencontres.

Pour que les rencontres aient lieu, nous devons avoir un minimum de 4 personnes par groupe. Si vous avez participé à ces rencontres n'hésitez pas à en parler à vos collègues de travail.

Lieux de rencontre à venir: Registrariat, 3744 Jean-Brillant, Édouard-Montpetit, St-Hyacinthe, ainsi que n'importe où sur le Campus ou il y a de la demande.

Si vous avez un intérêt à participer à ces rencontres, n'hésitez pas à contacter le vice-président à la mobilisation et à l'information au poste 12444.

Note : L'accueil aux nouveaux employés réguliers sera démarré sous peu!

Consultez le plan de la rencontre:

[www.seum-1244.com/accueil](http://www.seum-1244.com/accueil)

**Eric Romano**  
Mobilisation et information  
poste 12444

## APPUI AUX TRAVAILLEURS DE PÉTRO-CANADA QUI ÉTAIENT EN "LOCK-OUT" DEPUIS PLUS D'UN AN

Le 4 décembre dernier, l'Assemblée générale a décidé de contribuer généreusement à la lutte des travailleuses et travailleurs en votant un appui financier de 20 000\$, ainsi qu'un versement, à chaque période de paye, d'un montant de 1 \$ par membre cotisant jusqu'à la fin du conflit.

Comment s'est fait le versement des sommes ?

- Un premier chèque de 1000\$ déjà voté par le Bureau syndical à été remis en mains propres

au représentant des employés de la section locale 175 du SCEP-FTQ en « lock-out »

- Un chèque de 20 000\$ à été envoyé aux travailleurs suite à l'assemblée

- Un dernier chèque au montant de 1852.50\$ à été remis. Il correspondait aux 13 derniers jours de conflits, celui-ci ayant pris fin le 23 décembre 2008

Donc un montant total de 22 852,50 \$ a été versé en appui à

leur lutte.

Le syndicat 1244 a toujours soutenu les luttes syndicales par diverses actions, incluant des appuis financiers.

**Marc Perrault**  
Trésorier



## COMITÉ JEUNES (AD-HOC) AU 1244

Notre Syndicat a désormais un Comité jeunes à l'essai (ad-hoc). Le 4 décembre 2008, les membres ont adopté une proposition en ce sens en assemblée générale.

Proposition adoptée à l'assemblée générale du 4 décembre 2008: « **Le Conseil syndical recommande la formation d'un groupe de travail de cinq (5) personnes de**

**35 ans et moins ayant comme mandat d'identifier les besoins spécifiques des jeunes de notre section locale afin de faciliter leur implication dans notre structure. »**

Le Comité a également sa propre page web sur notre site :

<http://www.seum-1244.com/jeunes>

Nous encourageons les personnes intéressées à manifester leur intérêt afin d'y participer!

N'hésitez pas à contacter le vice-président à la mobilisation si vous avez des questions ou si vous désirez vous impliquer!

**Eric Romano**

Mobilisation et information  
Poste #12444

## COMITÉ DE GRIEFS: BILAN DES GRIEFS DÉPOSÉS DEPUIS JANVIER 2009

**28 griefs réclamant l'affichage**

**14 griefs contestant l'exigence de l'anglais**

**13 griefs réclamant le comblement**

**5 griefs contestant des mesures disciplinaires**

**2 griefs pour des candidatures refusées**

**4 griefs contestant l'exigence d'expérience**

**3 griefs pour non-respect de la liste de rappel**

**1 grief pour une évaluation négative**

**1 grief contestant l'exigence de la scolarité**

**1 grief contestant l'exigence additionnelle**

**1 grief pour réclamation du temps supplémentaire**

**1 grief réclamant les cotisations syndicales**

### Comité de griefs

**Claudette Gariépy  
Nicolas Ghanty  
Margaret Lapointe  
France Robinson  
Chantal Simoneau**

## DÉFI-CLIMAT, GESTES CONCRETS

### Titre défi-climat, gestes concrets

Le **défi-climat** revient cette année! Du 23 mars au 24 avril 2009, la communauté de l'Université de Montréal est invitée à emboîter le pas dans une campagne de réduction de gaz à effet de serre (GES) en s'engageant concrètement à modifier ses habitudes de vie.

Pour participer et poser des gestes concrets, c'est simple! Rendez-vous sur le site Web [www.deficlimat.qc.ca](http://www.deficlimat.qc.ca) puis, cliquez sur Université de Montréal et choisissez vos gestes parmi la liste proposée.

Prêt ?! Alors rejoignez-vous au groupe et prenez quelques minutes pour vous et pour les générations futures !

### Résultats de la Campagne Défi Climat 2008 :

- 132 institutions et entreprises partenaires
- 110 000 employés sensibilisés
- 25 000 participants engagés à poser 100 000 gestes
- Des réductions de plus de 26 000 tonnes de GES
- Soit, l'équivalent de la consommation annuelle de 6 347 voitures ou encore de la consommation de 11 millions de litres d'essence par année.



## FORMATION DES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 4 NOUVEAUX DÉLÉGUÉS ENCHANTÉS!

La formation de délégué syndical au SCFP en mars dernier : une expérience enrichissante et positive !

Nous sommes quatre membres du 1244 qui sommes allés suivre la formation de délégué syndical donnée par le SCFP du 24 au 26 mars dernier. Lors de cette formation, nous avons appris plusieurs éléments très intéressants et pertinents. En premier lieu, qu'est-ce qu'un délégué, que fait-il et comment il doit remplir son rôle. Ensuite, nous avons vu différents points comme la façon de communiquer, l'importance de l'information et la nécessité de l'implication de tous, en particulier celle des délégués. Grâce à une formule interactive, entre autres par des exposés, des mises en situation, des

ateliers et des discussions, la formation permet d'échanger et d'apprendre au contact d'autres collègues provenant de différentes sections locales du SCFP. Ces échanges furent stimulants et enrichissants, et nous ont permis de partager nos expériences syndicales. Les formateurs ont été excellents et ont réussi à nous motiver relativement à ce rôle crucial qu'est celui de délégué.

Vos délégués sont le lien entre le syndicat et ses membres. Leur rôle est varié, allant de l'accueil des nouveaux travailleurs dans leur milieu, à informer les membres des enjeux syndicaux, en plus de les représenter et de les défendre. L'importance d'avoir des délégués actifs, informés et motivés est essentielle. N'hésitez donc jamais à

vous tourner vers eux, à leur poser des questions et participer avec eux à la vie de votre syndicat. Défendre les droits des membres est l'affaire de tous et toutes !

En conclusion, nous avons beaucoup aimé cette formation offerte par le SCFP. Notre expérience fut enrichissante et positive. Elle nous permettra d'accomplir notre rôle de délégué de la façon la plus complète et la plus satisfaisante possible. Nous incitons tous ceux et celles que ça intéresse à aller la suivre.

Cordialement et syndicalement,

**André Bilodeau**  
**Valérie Cauvin**  
**Éric Turgeon**  
**Charles Turgeon**

## SAVIEZ-VOUS QUE? CONVENTION COLLECTIVE



La DRH est tenu de remettre à toutes nouvelles personnes salariées une convention collective de travail à l'embauche. Si vous ne l'avez pas reçue, contactez le poste **6441**.



## LA DICTÉE—RAPPORT COMITÉ DE FRANCSATION

SEMAINE  
DE LA LANGUE  
FRANÇAISE  
16 > 23 MARS 2009

Vous savez qu'en astrologie chinoise, on y retrouve l'année du chien, du sanglier, du rat et en 2009, l'année du buffle...Ah! Mais sur les publicités du Planétarium de Montréal, 2009 devient l'année de l'astronomie. Si je choisisais un texte d'Hubert Reeves pour célébrer l'année de l'astronomie, j'aurais un objectif tout trouvé pour dénicher la dictée. J'ai donc pris quelques heures en une soirée pour trouver un texte dans un volume de M. Reeves que je possédais déjà. En 2009, cette dictée que j'organise est la sixième.

L'an passée, j'avais un texte de Michèle Plommier de 126 mots sur le jardinage et cette année, le texte comptait 137 mots. La dictée présentait ses mots tout simples, de vocabulaire courant, et une belle explication sur l'âge des plus vieilles étoiles. Le texte d'Hubert Reeves met en parallèle l'âge et le carburant nucléaire des étoiles.

L'an passé, nous étions 28 membres du local 1244 présents pour une feuille d'inscription de 38, et s'ajouta un groupe de 5 de St-Hyacinthe, et cette année nous étions 25 pour une feuille de 35, et une dictée aura lieu le 1er avril pour 4 membres de St-Hyacinthe.

L'an passée, les jeux de mots dévoilaient un vocabulaire que certaines ont qualifié de recherché. Cette année, il n'y avait que deux jeux. Le premier jeu comportait différents noms composés commençant par le mot garde (comme le garde-fou ou le garde-chasse) auxquels il fallait associer la définition, selon le dictionnaire Petit Robert. Le deuxième jeu a mis en valeur un mot de vocabulaire représentant une couleur et un objet : ici, il fallait croiser les associations (comme le denim, bleu dégradé et tissus ou comme le nacarat, blanc rosé et reflet de nacre).

Nous avons débuté notre tirage de prix de participation en pigeant les quatre volumes qui seront remis aux collègues de l'École de médecine vétérinaire par l'entremise de la poste interne. Ensuite, les collègues ont tous pigé un roman à tour de rôle pendant que les autres mangeaient leur morceau de gâteau et buvaient leur café. Il y a eu dix chanceux qui ont eu deux volumes.

Je suis une première règle d'or d'acheter un volume par inscription. Et quelle est la deuxième règle d'or que je suis toujours? Je choisis de prendre le dernier volume qui reste. Cette année, je me suis retrouvée avec l'enveloppe numéro 24. J'ai échangé le volume intitulé Les animaux célèbres avec une collègue qui ne voulait pas du volume La passion d'écrire. La règle, la troisième, qui n'est jamais réfutée entre nous est celle où l'on accepte de se prêter les volumes ou de les échanger tout de suite après le tirage.

Au moment du départ, des collègues sont venues aider à ramasser. Nous avons pu échanger sur l'idée de modifier le jour pour un mercredi et ainsi encourager la participation des collègues qui ne travaillent pas les vendredis.

Sur ce, je remercie le Local 1244 de me prêter un budget pour l'organisation de la petite fête et je remercie les collègues que je retrouve d'année en année autour de moi lors de la lecture de la dictée. Votre fidélité me réchauffe le cœur et je vous le dis maintenant à tous et toutes.

À la prochaine,

**Louise Cauchon**

Comité de francisation

## INTERVENTION DES SECOURISTES

Les secouristes! Saviez vous que :

Si vous intervenez dans votre milieu de travail comme secouriste, vous pouvez vous aussi recevoir de l'aide. En effet, le stress causé lors d'une intervention d'urgence auprès d'une personne en détresse, peut causer un choc.

Vous ne serez pas pénalisé suite à un retard du à une intervention d'aide comme secouriste, si vous pouvez justifier celui-ci. Pour ce faire vous devez demander soit, le rapport de la Sûreté sur le Campus ou celui des services d'urgence (police-ambulance).

**Christine Carette et Hélène Lavigne**

Pour le comité Santé et Sécurité au travail



## INFO SANTÉ ET SÉCURITÉ

Une problématique dérangeante qui tente à se généraliser un peu partout au Québec a commencé à faire son œuvre à nos services alimentaires, c'est-à-dire, l'utilisation des cellulaires. Bien oui, nos employés de service à la clientèle du service alimentaire sont confrontés à une clientèle qui a oublié le respect des individus. Je vous cite deux exemples :

Un client se présente au comptoir, lorsque son tour arrive, le personnel lui demande que puis-je vous servir madame ou messieurs, ce client occupé à discuter avec son cellulaire fait un signe au personnel qu'il est au téléphone, les clients sur la ligne s'impatientent, le personnel en subit le

stress et le mécontentement des autres clients.

À la caisse, nous s'avons que les lignes sont très achalandées à l'heure de pointe. Le client utilise son téléphone et la préposée lui mentionne à trois occasions le prix du repas sans réponse. Une situation de stress pour la travailleuse s'installe et pour le reste de la file d'attente la tension monte.

Pour contrer cette problématique, le comité santé et sécurité a apporté cette problématique au comité SST-Paritaire, une seule discussion a donné suite à des représentations d'un des membres patronaux du comité à

la haute direction des services alimentaires et il en résulte, des affiches avec pour mention d'inviter les clients à ne pas utiliser le cellulaire dans les zones de services à la cafétéria ainsi que dans les succursales satellites du service alimentaire. Pourquoi me direz-vous que l'affiche ne stipule pas d'interdire l'utilisation des cellulaires, réponse : La cafétéria est considérée comme un lieu public.

Les affiches devraient commencer à être apposées vers le mois de septembre 2009.

Bonne journée à tous,

**Normand Mc Duff**  
responsable à la prévention

## PROCHAINES DATES DE FORMATION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

La déléguée et le délégué syndical vivent près de leurs membres et sont donc sollicités tous les jours afin de résoudre les différents problèmes rencontrés.

Ils sont souvent le premier contact avec les nouveaux membres en leur faisant signer leur formulaire d'adhésion.

Ils informent leurs membres. Ils les défendent et développent la solidarité dans leur département, leur service ou leur unité de travail.

La déléguée et le délégué syndical doivent donc avoir à leur disposition

des outils qui les aident à assumer leur fonction.

Voici les prochaines dates :

26-27-28 mai
16-17-18 juin
9-10-11 septembre
29-30-01 octobre
29-30-01 oct (anglais)
14-15-16 octobre
10-11-12 novembre
8-9-10 décembre

La formation s'adresse aux délégués syndicaux (nouveaux et anciens), dirigeants et membres de comités.

Le stationnement et le lunch sont compris. La durée est de 3 jours.

**Vous désirez y participer? Vous avez des questions, alors appelez votre représentant à la mobilisation et à l'information au poste 12444!**

**Eric Romano**  
Mobilisation et information  
Poste 12444

## NOMINATIONS ET ÉLECTIONS DIVERSES

Normand Md Duff a été nommé secrétaire au **Comité provincial de santé et de sécurité du SFCP-Québec!**

*Félicitations Normand!*

Normand Laquerre a été élu par acclamation au **Comité de retraite de l'Université de Montréal!**

*Félicitations Normand!*

Margaret Lapointe a été élue au **Conseil général du SFCP-Québec!**

*Félicitations Margaret!*

Colette Tellier a été élue secrétaire au **Conseil Provincial du Secteur Universitaire!**

*Félicitations Colette!*

## SOIRÉE-BÉNÉFICE FONDATION DU DOCTEUR BENOÎT DESHAIES

J'ai assisté à la soirée-bénéfice Vins et Fromages pour la fondation du Docteur Benoît Deshaies. Notre section locale contribue (don) à toutes les années à cette fondation. Donnant suite à une réflexion amorcée par le Conseil du travail de Montréal en 1965, qui constate la pauvreté de groupes de travailleurs et leur incapacité d'avoir accès aux services de santé requis, la Polyclinique médicale populaire (PPM) est fondée en 1967 par le docteur Benoît Deshaies et Jean-Paul Ménard et mise en place 5 ans avant le système universel et public d'assurance-maladie.

La Polyclinique offre un support pour les travailleurs de toutes les branches de notre société. Plusieurs médecins omnipraticiens, cardiologues, orthopédistes, chirurgiens et psychiatres y participent ainsi que des professionnels de la santé; physiothérapeute, psychologue, ergothérapeute et acupuncteur, etc.

La Polyclinique contribue à assurer une meilleure défense pour les salariés contre la CSST (police d'assurance patronale) en attribuant les bons diagnostics et soins, les travailleurs réussissent à franchir les différentes étapes de leur dossier accident du travail plus facilement afin d'avoir gain de cause devant la CSST. Pour celles ou ceux qui ont la chance de ne pas avoir utilisé ce système bien voici une idée des avantages reliés à la reconnaissance d'un accident du travail ou d'une lésion attribuable au travail : soins médicaux de divers professionnels de la santé, médicament, aide pour la maison, payé par la CSST et la possibilité d'adapter votre poste de travail pour respecter vos limitations médicales afin de vous permettre de continuer le travail que vous aimez, et bien d'autres avantages.



**Fondation  
Docteur  
Benoît  
Deshaies**

Les salariés de notre section locale qui ont eu la malchance de se blesser au travail et en plus qu'ils n'ont pas eu gain de cause à la CSST, se font réclamer la différence du salaire qu'ils ont reçu versus le salaire qu'ils auraient reçu en assurance salaire. Ce qui semble peut-être banal pour de petites périodes d'absence, pour les périodes prolongées, les montants sont souvent assez considérables.

Un projet de la coopérative de solidarité santé et le défi de se construire une organisation offrant des avantages. Un enjeu est de former un contrepoids aux expertises patronales et à la médecine des compagnies d'assurances.

- Les membres de la coopérative de solidarité santé profiteront de la présence d'une expertise médicale, légale et administrative pouvant améliorer la performance des intervenants syndicaux en médecine du travail. Une expertise améliorée aura deux conséquences; une meilleure défense des syndiqués et une plus grande efficacité dans la gestion des coûts de suivi et de défense des dossiers par la réduction du temps de traitement des dossiers et par la réduction du nombre de dossiers à plaider devant les tribunaux administratifs.

- Dans l'autre sens de la collaboration, la présence dans l'environnement de la coopérative de solidarité santé des experts du monde syndical aidera à solidifier le support légal et administratif assuré aux professionnels de l'équipe multidisciplinaire.

- La synergie des deux groupes collaborateurs va offrir, avec le temps, le contrepoids nécessaire aux organisations syndicales dans la défense des dossiers reliés à la médecine du travail par le fait d'avoir tous les outils et les personnels requis afin de créer des précédents dans l'accessibilité aux services, les suivis des dossiers à la CSST ou la prise en charge par les accidentés de leur retour à la santé.

Nous, comme section locale d'assez grande taille avons déjà plusieurs de ces mécanismes en marche, mais ce n'est pas la réalité de plusieurs petites sections locales qui n'ont pas les budgets pour venir en aide à leurs travailleurs accidentés.

**Normand Mc Duff**

Représentant à la prévention, SEUM/1244

*La Fondation a pour mission d'aider financièrement les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, qui ont subi une lésion résultant d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, lésion reconnue ou non par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et qui ont besoin d'aide ou de services non couverts par les organismes publics ou privés. Les formes d'aide de la Fondation pourront comprendre les soins cliniques généraux et spécialisés, de l'expertise médicale, des services professionnels de soutien et d'écoute active et des services d'accompagnement par des bénévoles.*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ D'ÉVALUATION MAI 2008 À AVRIL 2009

Dossiers enquêtés durant cette période:

## **Dossier réglé à la hausse :**

Commis librairie 81-261 devient Commis 2 librairie 81-268 passe de classe 1 à classe 2

Commis admission médecine dentaire 81-416 passe de classe 3 à classe 5

Commis facturation 81-607 passe de classe 3 à classe 4

Commis traitement des commandes 81-359 classe 4 (demande individuelle) devient commis traitement des demandes d'approvisionnement 81-806 en classe 5

Infographe cartographe 82-803 passe de classe 8 à classe 9

## **Dossier réglé avec maintien de la classe actuelle :**

Opticien d'ordonnances 82-507 non officielle qui devient officielle en classe 8 (478 points à 500 points)

Commis commande librairie aucun changement

Commis à la gestion des notes de cours 81-452 non officielle qui devient officielle passe de 315 points à 340 points mais reste en classe 4

Commis principal commande aucun changement

Assembleur (83-291) aucun changement

Préposé à l'entretien (83-225) aucun changement

## **Dossier en cours :**

Commis admission et encaissement (FMV) 81-617

Opérateur de système numérique d'impression (83-625)

Commis réservation des locaux (81-388)

Préposé réception et expédition (81-629)

Technicien en administration (demande individuelle)

Commis personnel gestion (81-413)

Commis aux évaluations (81-433)

Bibliothécaire

Webmestre

Technicien en informatique (82-244)

Commis dossiers étudiants (81-227)

Technicien en médiatisation (82-508)

Technicien en éditique (82-539) (début prochainement)

Technicien opérateur (audiovisuel) – Cinéma

**[www.seum-1244.com/evaluation](http://www.seum-1244.com/evaluation)**

**Martin Lambert**

pour le Comité d'évaluation syndical



Le Syndiscope est un journal d'information et d'expression des membres du Syndicat des employées et employés de l'Université de Montréal, section locale 1244 du SCFP; il est transmis par le site Web, par courriel et également tiré à 60 exemplaires pour les employées n'ayant pas accès au courriel.

### **Comité d'information**

Eric Romano  
Pierre Yves Lafleur

### **Collaboration**

Constance Bourcier

### **Syndicat des employés de l'Université de Montréal**

3050 Édouard-Montpetit, A-305-1  
Montréal (Québec) H3T 1J7

Téléphone : 514 343-7499  
Télécopie : 514 353-5752

Courriel : [seum1244@umontreal.ca](mailto:seum1244@umontreal.ca)  
Internet : [www.seum-1244.com](http://www.seum-1244.com)

Dépôt légal : deuxième trimestre 2009  
Bibliothèque Nationale du Québec  
ISSN: 1188-4398

Toute reproduction est autorisée en autant que la source soit indiquée.

## **POLITIQUE D'INFORMATION**

Les textes et caricatures publiés par le Comité d'information :

- doivent présenter un intérêt syndical minimal,
- ne doivent pas être sexistes, racistes, homophobes, ou méprisants,
- ne doivent pas porter atteinte à la vie privée, ni constituer du harcèlement
- ne doivent pas être nettement antisyndicaux.

La responsabilité de l'éditorial et de la Une relève du Comité d'information. Tout autre texte ou caricature n'engage que la responsabilité de la personne signataire. Le comité se réserve le droit, de corriger les fautes de français et de trouver un titre, s'il y a lieu. Pour être publiés, les textes et caricatures doivent être signés, reçus dans les délais et se conformer à la politique d'information en vigueur. Il est demandé de fournir une copie des textes et caricatures par courriel.

*Syndiscope, version 1.04*

